



ALLIANCE POUR UNE CONSTITUANTE CITOYENNE DU QUÉBEC (ACCQ)

DOSSIER DE PRESSE – DOCUMENT N° 1

POURQUOI UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE CITOYENNE ?

Les raisons abondent!

TOUS LES PARTIS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONTESTENT LE RÉGIME CONSTITUTIONNEL ACTUEL

Quelle que soit leur option, aucun des partis politiques présents à l'Assemblée nationale n'est satisfait de l'ordre constitutionnel actuel. Au point d'unanimité refuser, depuis 1982, de ratifier la constitution canadienne imposée sans l'assentiment du Québec par les gouvernements d'Ottawa et des neuf autres provinces. Chaque parti a sa propre liste de reproches à faire au régime actuel.

Le Parti libéral du Québec

Le PLQ a souvent avancé, dans le courant de son histoire, des revendications sur le thème de « Maîtres chez nous » et de la souveraineté culturelle. Plus récemment, en 2017, le gouvernement Couillard a rédigé une mise à jour de ses positions dans un document intitulé « *Québécois, notre façon d'être Canadiens* »

[https://www.sqrc.gouv.qc.ca/documents/relations-canadiennes/politique-affirmation.pdf](https://www.sqrc.gouv.qc.ca/documents/rerelations-canadiennes/politique-affirmation.pdf)

Le PLQ s'y plaint d'empiètements dans les juridictions québécoises et réclame de nouveaux pourparlers constitutionnels pour donner au Québec « *les moyens de préserver ses caractéristiques spécifiques* ». Ces changements constitutionnels incluraient la reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise; le principe de l'asymétrie du système canadien, donc l'octroi au Québec de pouvoirs dont les autres provinces ne voudraient pas; la limitation du pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines de compétence provinciale; l'implication obligatoire du Québec dans la nomination de trois des juges de la Cour suprême; un droit de veto contre toute initiative fédérale importante modifiant le fonctionnement de la fédération; des pouvoirs accrus en matière d'immigration.

La Coalition Avenir Québec

La CAQ, un parti qui se veut fédéraliste, réclame des changements constitutionnels majeurs au système canadien. Ce programme, adopté en novembre 2015 et affiché dans le site officiel du parti, s'intitule « *Un Québec ambitieux, un nouveau projet pour les nationalistes du Québec* ».

<https://coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2015/11/Projet-nationaliste.pdf>

Les changements exigés incluent la reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise; une juridiction prépondérante sur la culture, la langue et l'immigration; le transfert de points d'impôt; des pouvoirs fiscaux accrus; le contrôle québécois des budgets

fédéraux d'infrastructure; une réforme de la Cour suprême; l'abolition ou la réforme du Sénat; l'abolition du poste de lieutenant-gouverneur; un droit de veto du Québec sur les nouveaux programmes fédéraux; la priorité au Québec dans l'attribution des pouvoirs résiduels; la révision des frontières du nord du Québec.

Le Parti québécois

Le PQ estime pour sa part que le système canadien n'est pas réformable et que seule l'indépendance est la solution. Ses vues actuelles sur la question se retrouvent dans le chapitre 1 de son programme : <https://pq.org/programme/?chapitre=1>. Ce parti y explique toutefois qu'il n'essaiera pas de changer l'ordre constitutionnel canadien dans un premier mandat issu des élections de 2018, mais qu'il fera de la question de l'indépendance un enjeu des élections de 2022. Dans le programme du PQ, la création d'un état indépendant devrait être ratifiée par un référendum.

Québec solidaire

Ce parti se définit lui aussi comme indépendantiste. Depuis sa fusion avec Option nationale, QS affirme qu'il pratiquerait une gouvernance indépendantiste dès son accession au pouvoir, et ce, même avant tout référendum sur l'indépendance. « *Un gouvernement de Québec solidaire appliquera les mesures prévues à son programme, qu'elles soient compatibles ou non avec le cadre constitutionnel canadien* » (Entente de principe entre Option nationale et Québec solidaire, Annexe 1, ratifiée au congrès de QS du 1^{er} au 3 décembre 2017) https://opnat.quebec/ressources/20171005-entente_principe-QS-ON.pdf

DEPUIS UN QUART DE SIÈCLE, C'EST L'IMPASSE

Les dernières tentatives de modification du régime constitutionnel canadien remontent aux échecs de l'Accord du lac Meech (1990) et de son successeur, l'Accord de Charlottetown (1992). Quant aux tentatives d'accession à l'indépendance, l'option souverainiste, elles ont également échoué lors des référendums de 1980 et 1995.

Trois constats s'imposent :

- 1) Les citoyens du Québec vivent sous un régime politique pour lequel on ne leur a jamais demandé leur avis.
- 2) Les partis politiques n'ont jamais réussi à changer la situation.
- 3) Les personnes de 41 ans et moins n'ont jamais été conviées au moindre débat national sur le sujet. Soit elles n'étaient pas en âge de voter, soit elles n'étaient tout simplement pas nées lors du dernier référendum, en 1995.

REMETTRE LE POUVOIR CONSTITUANT À SON PROPRIÉTAIRE — LE PEUPLE

Pour sortir de cette impasse, l'ACCQ propose une solution qui saute aux yeux : dans une démocratie, c'est le peuple qui est souverain, c'est donc au peuple du Québec qu'il appartient de définir le système politique qui le régira, de rédiger la première constitution de son histoire et de faire valider ses conclusions par un référendum. La création d'une Assemblée constituante citoyenne permettra de dissocier la question constitutionnelle de la gestion de l'État québécois et de forger des consensus nationaux par-delà les habituelles lignes de faille partisans.

Redonner le pouvoir au peuple est une idée défendue depuis plusieurs années par de nombreux groupes citoyens, par exemple Démocratie directe du Québec, Gentils Virus Québec, ou tout récemment le projet Constituons! de l'Institut du Nouveau Monde. L'initiative de notre Alliance, qui se penche sur les mêmes questions depuis 2015, s'insère dans cette mouvance.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE — UNE SOLUTION ENVISAGÉE PAR LES PARTIS POLITIQUES

L'idée n'est pas étrangère à la plupart des partis politiques présents à l'Assemblée nationale. Seul le PLQ est muet sur la question.

Coalition Avenir Québec

Même si elle n'a pas donné lieu à une prise de position officielle, l'idée d'une Assemblée constituante circule dans les rangs de la CAQ. En septembre 2015, la Commission de la relève de la Coalition Avenir Québec (les membres de 15 à 36 ans) s'est prononcée en faveur d'une Assemblée constituante non partisane : « *Considérant la nécessité pour la nation québécoise d'affirmer son identité, sa vision et ses valeurs dans une loi qui en consacrerait les fondements; il est résolu d'instaurer une assemblée constituante non partisane chargée de rédiger une constitution matérielle pour l'État du Québec* ». (CAQ Relève, Cahier des résolutions adoptées, p. 6) http://craaq.org/wp-content/uploads/sites/2/2016/02/CAHIER-DES-R%C3%89SOLUTIONS_CRCAQ_2015-2.pdf

Parti québécois

L'idée d'une Assemblée constituante fait partie du programme du PQ. « *Créer une assemblée constituante à laquelle seront conviés à siéger tous les secteurs et les régions de la société québécoise ainsi que les nations autochtones et inuites du Québec afin d'écrire la constitution d'un Québec indépendant.* » <https://pq.org/realiser-la-souverainete/>. Cette constituante n'est toutefois pas totalement libre dans ses délibérations, puisque sa mission l'oblige à n'envisager que la seule option de l'indépendance.

Québec solidaire

Depuis sa fondation, Québec solidaire prônait une constituante dite « ouverte », c'est-à-dire sans mandat prédéterminé quant au statut futur du Québec. À son congrès de décembre 2017, ce parti a cependant changé de position : « *Celle-ci (la Constituante) aura pour mandat d'élaborer un projet de constitution d'un Québec indépendant.* » (Entente de principe entre Option nationale et Québec solidaire, Annexe 1, p. 2).

Les OUI Québec

Le Parti québécois et Québec solidaire sont partenaires dans les Organisations unies pour l'indépendance du Québec (OUI Québec). Cette organisation a apporté des précisions sur le mode de sélection des membres de l'Assemblée constituante indépendantiste dans un document du 10 avril 2017 intitulé « *Proposition de travail sur une modalité commune d'accession à l'indépendance* »

<https://www.ouiquebec.org/single-post/2017/05/25/modalit%C3%A9-commune>.

Certains membres seraient nommés par l'Assemblée nationale, donc le gouvernement, d'autres, issus de la société civile, devraient faire acte de candidature. Les proportions de chaque groupe restent à déterminer. Les membres de la députation seraient exclus de la Constituante.